



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 22 février-18 mars 2011

### Projet de rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond de 2011

*Rapporteur* : M. Mohamed Sarwat **Selim** (Égypte)

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 64/266, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/64/19), décidé que le Comité spécial poursuivrait ses efforts, conformément à son mandat, en vue d'une étude globale de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition tendant à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et prié le Comité spécial de lui présenter un rapport sur ses travaux à sa soixante-cinquième session.

#### II. Questions d'organisation

##### A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 février au 18 mars 2011 et s'est réuni officiellement à cinq reprises.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. À la 217<sup>e</sup> séance (d'ouverture), le 22 février, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions ont fait des déclarations.

4. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni un soutien au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du



Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat technique du Comité.

**B. Élection des membres du Bureau**

5. À sa 217<sup>e</sup> séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

*Présidente :*

M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu (Nigéria)

*Vice-Présidents :*

M. Diego Limeres (Argentine)

M. Gilles Rivard (Canada)

M<sup>me</sup> Asako Okai (Japon)

M. Zbigniew Szlek (Pologne)

*Rapporteur :*

M. Mohamed Sarwat Selim (Égypte)

**C. Ordre du jour**

6. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après (A/AC.121/2011/L.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
7. Adoption du rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.
8. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2011/L.2).

**D. Organisation des travaux**

8. À sa 217<sup>e</sup> séance, le 22 février, le Comité a décidé de charger un groupe de travail plénier, présidé par Gilles Rivard (Canada), d'examiner la teneur du mandat confié au Comité spécial par l'Assemblée générale.

9. À la même séance, la Présidente a annoncé que le Lesotho et le Nicaragua étaient devenus membres du Comité conformément aux dispositions prévues par la résolution 51/136 de l'Assemblée générale. La composition du Comité à sa session de 2011 figure en annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et

celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2011/INF/2 et A/AC.121/2010/INF/3.

#### **E. Travaux du Comité**

10. De ses 217<sup>e</sup> à 220<sup>e</sup> séances, les 22 et 23 février, le Comité a tenu un débat général consacré à un examen complet de l'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Chili (au nom du Groupe de Rio), Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Équateur, Fédération de Russie, Fidji (au nom du Groupe des États d'Asie), Guatemala, Hongrie (au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, du Monténégro, de la République de Moldova, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine, qui se sont associés à la déclaration), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, Liban, Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Mexique, Monténégro, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Singapour, Soudan, Suisse, Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

11. Du 24 au 28 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés sur les sujets suivants : l'approche du maintien de la paix axée sur les capacités; la protection des civils; les questions opérationnelles (militaires et de police notamment); la stratégie d'appui aux missions; le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix; les femmes et le maintien de la paix; les aspects juridiques des techniques d'observation et de surveillance; la sélection du personnel.

12. Le Groupe de travail plénier et ses huit sous-groupes de travail se sont réunis du 7 au 18 mars et ont terminé leurs travaux sur les projets de recommandation.

### **III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail**

13. À sa 221<sup>e</sup> séance, le 18 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. 15 à \_\_\_) pour que l'Assemblée générale les examine.

### **IV. Adoption du rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session**

14. À sa 221<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

### **V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité**

15. [À insérer.]

## Annexe

### **Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

Le Comité spécial est actuellement composé de 147 membres, comme suit : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Observateurs* : Libéria, Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Comité international de la Croix-Rouge, Cour pénale internationale, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la Conférence islamique, Ordre souverain militaire de Malte.

---